

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DES ECHECS**
représentée par son président, Monsieur Diego SALAZAR
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 206 534 00066

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 40 000 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2015 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

¹ --dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à 40 000 €.

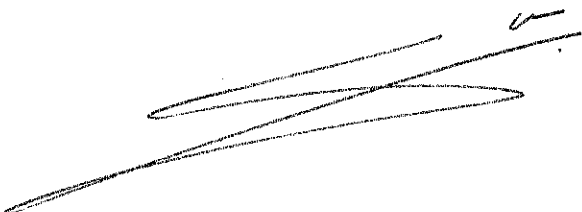
ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

- 1 AVR. 2015

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DES ECHECS



P/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	63097	61000	58468	62000	63097	63000	63000	64000		
Nombre de licences										
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre total de licences et d'ATP	63097	61000	58468	62000	63097	63000	63000	64000		
Nombre et taux de licences féminines	15236 (24,15%)	15500 (25,41%)	11137 (19,05%)	15750 (25,4%)	15236 (24,15%)	16000 (25,4%)	16000 (25,4%)	16500 (25,78%)		
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	6650 (10,54%)	6700 (10,98%)	2306 (3,94%)	6700 (10,98%)	6650 (10,54%)	6700 (10,98%)	6700 (10,98%)	6700 (10,98%)		
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0	0	0	0	0		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives										
Solidité financière	6,9	0	0	0	0	0	0	0		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives										
Rang sportif de la France	4	4	4	3	4	3	3	3		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs										
Taux de suivi médical complet - SHIN	%	%	%	%	%	%	%	%		
Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	%	%	%	%	%	%	%		
Emplois d'avenir										
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web										
Nombre et taux de lettres de missions signées	0 (%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Stabiliser le Haut Niveau Adultes	3e	3e		3e		3e		3e		3e
Reserrer les Pôles Espoirs	0	2		2		2		3		3
Augmenter la pratique scolaire	15236	15500		15500		15750		16000		16000
Renforcer la pratique scolaire	18336	18000		18000		18500		18750		19000
Rayonnement international	2 élus	3 élus		3 élus		3 élus		3 élus		3 élus

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Stabiliser le Haut Niveau Adultes	93 000 €	12 000 €	5 000 €	88 000 €
Action 1	93 000 €	12 000 €	5 000 €	88 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	93 000 €	12 000 €	5 000 €	88 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Action 1	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Augmenter la pratique scolaire	45 000 €	22 000 €	22 000 €	23 000 €
Action 1	45 000 €	22 000 €	22 000 €	23 000 €
Structuration fédérale	45 000 €	22 000 €	22 000 €	23 000 €
Reserrer les Pôles Espoirs	62 000 €	8 000 €	3 000 €	59 000 €
Action 1	62 000 €	8 000 €	3 000 €	59 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	62 000 €	8 000 €	3 000 €	59 000 €
TOTAL	215 000 €	52 000 €	40 000 €	175 000 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

€

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

40 000 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

€

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

40 000 €



Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.

N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

BP 10054

78185 SAINT QUENTIN EN YVELINES

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Agence de domiciliation (5)
RIB	30004	01797	00010026639	42	BNP PARIBAS ELANCOURT TEMPL. (01797)

IBAN FR76 3000 4017 9700 0100 2663 942 (6) BIC: BNPAPRPPSOY (7)

1) Code de BNP Paribas
 2) Code de votre agence d'origine
 3) Votre numéro de compte
 4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires
 5) Agence BNP Paribas
 6) International Bank Account Number
 7) Bank Identifier Code